



LE BRUIT ROUTIER COMMUNE DE BORDEAUX

Zones susceptibles de contenir des bâtiments exposés à une valeur > à 68 dBA sur 24h (Lden)

Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du bruit routier selon l'indicateur Lden. Le bruit ferroviaire, industriel et aérien n'apparaît pas sur cette carte.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme.

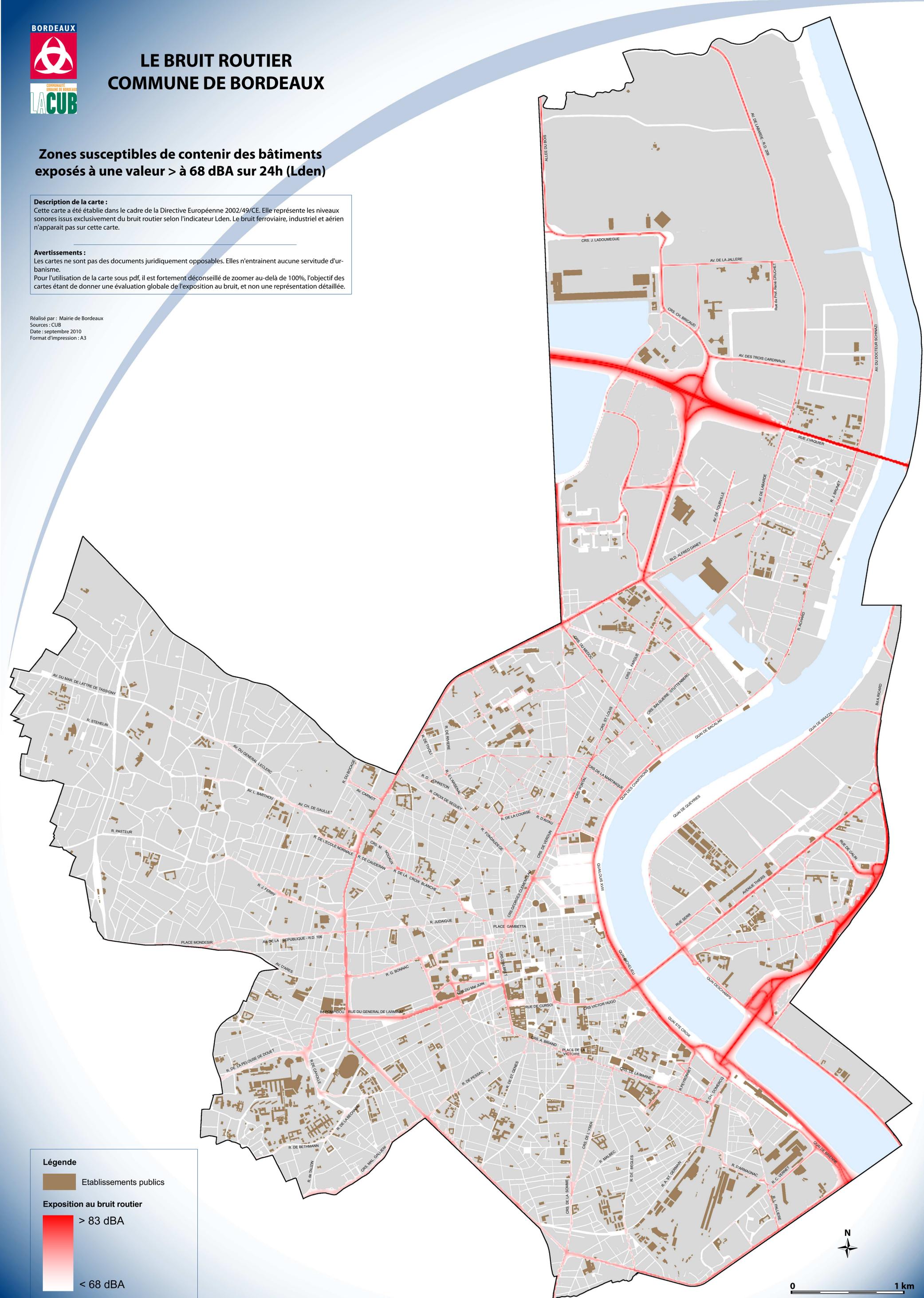
Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Réalisé par : Mairie de Bordeaux

Sources : CUB

Date : septembre 2010

Format d'impression : A3



Légende

Etablissements publics

Exposition au bruit routier

> 83 dBA

< 68 dBA

0 1 km